

Ivry/Seine, le 7 novembre 2019

Reconstruction du centre de traitement des déchets Ivry-Paris XIII : Le Maire obtient un moratoire sur la 2^e phase du projet

Ce matin, le Conseil Syndical du SYCTOM a voté à l'unanimité des représentant.e.s des collectivités, la mise en place d'un moratoire de 3 ans, sur l'Unité de Valorisation Organique (UVO), seconde phase du projet de reconstruction du centre de traitement des déchets Ivry-Paris XIII.

Cette décision résulte notamment du travail mené depuis mai 2018 par la Mission d'Information et d'Evaluation (MIE) municipale sur le projet de reconstruction de l'usine. En mai dernier, ses membres issus de chaque groupe du Conseil Municipal avaient collectivement soulevé de nombreuses incertitudes quant au projet d'UVO, se refusant ainsi d'y apporter un avis positif.

Par ailleurs, les participant.e.s de la consultation citoyenne de juin dernier portant sur le projet actuel et sa poursuite s'étaient largement prononcés contre. Pour rappel, le collectif 3R avait pris le relais citoyen de son organisation suite au recours du Préfet du Val-de-Marne contre ce temps démocratique d'initiative municipale.

Le Maire, Philippe Bouyssou, s'est alors adressé au Président du SYCTOM, aux Maires et Présidents des Etablissements Publics Territoriaux (EPT) du bassin versant (14 communes et 12 arrondissements parisiens) afin d'adopter ce moratoire.

Cela permettra d'apprécier la pertinence de l'UVO notamment au regard de la généralisation du tri à la source des bio-déchets et de l'extension des consignes de tri mise en place à Ivry dès mai 2019.

Le Maire se félicite de cette victoire collective, qui, au-delà des sensibilités politiques de chacun.e a permis d'œuvrer en faveur d'une véritable transition écologique, dans le sens d'une société plus vertueuse et respectueuse de l'environnement.

Contact presse : Julien Pontes, Directeur de cabinet - 01 49 60 24 23

www.Ivry94.fr

www.facebook.com/ivry94

www.twitter.com/mairieivry